

Procès-Verbal

Séance du 19 décembre 2024

L'an 2024 le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GODEFROY Jean-Louis, Maire.

Présents : M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, MM : LESNIAK Ladislav, MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAHAUT Catherine à M. GODEFROY Jean-Louis, POULET Françoise à M. POULET Alain, TRIBOY Nathalie à M. MARAIS Mathieu, M. SAUGERON Ulrich à Mme HAUDRECHY Julie

Excusé(s) : Mme LEBORGNE Annie, M. ROBATEL Loïc

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour : Solidarité à Mayotte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'ajout de la délibération Solidarité à Mayotte

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Décision Modificative n°4

Monsieur Thomas, comptable public, nous a informé que la subvention du portail électrique de l'école reçue en 2023 pour un montant de 2474 euros avait été imputée au mauvais compte.

Il s'agit du compte 13361 pour la DETR concernant des travaux amortissables.

Or, la commune ne faisant pas d'amortissement, nous devons déplacer cette subvention au compte 13461, et donc ouvrir les crédits au chapitre 13.

Monsieur Fouché, notre conseiller aux décideurs locaux, nous propose les écritures suivantes :

Section Investissement

Chapitre 13 article 13361 + 2500 €

Section Investissement

Chapitre 13 article 13461 + 2500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité la décision modificative n°4 comme présentée.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vote des tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs points sont à évoquer, notamment les tarifs de la garderie, des salles et des concessions.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux 2024.

Compte tenu de la rénovation de la salle polyvalente Guy Naveau dont les travaux commencent en janvier 2025, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de location de la salle à hauteur de 10 % soit 240 euros pour les habitants de la commune et 350 euros pour les hors commune.

Monsieur Raimbaux et Monsieur Lesniak proposent d'arrondir le tarif de location à 250 euros pour les habitants de la commune.

Madame Tapin et Madame Icord suggèrent de garder une augmentation de 10 %, soit un tarif de location à 240 euros pour les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité l'augmentation du tarif de location de la salle polyvalente à hauteur de 10 %, soit 240 euros pour les habitants de la commune et 350 euros pour les hors commune.

Monsieur Marais demande si le tarif de la salle du Lavoir sera également révisé compte tenu des prochains travaux prévus.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant, aucun devis n'a été reçu pour les travaux de la salle du Lavoir. Par conséquent, il est impossible pour le moment d'évaluer la valeur future de la salle du Lavoir. Le conseil devra donc se repositionner sur le sujet au cours de l'année 2025.

En ce qui concerne les tarifs du cimetière, Monsieur le Maire propose, après avoir consulté les tarifs des communes voisines, de les augmenter également de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'augmentation de 10 % des tarifs du cimetière.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter le tarif de la cantine.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise par la commission scolaire concernant la goûter de la garderie. En effet, il a été décidé qu'à partir du 1er janvier 2025, la commune prendrait à sa charge la commande de goûters pour la garderie auprès du prestataire Newrest. Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire suggère d'augmenter le tarif des 10 premières heures de garderie, soit la première tranche, de 20 centimes.

Monsieur Poulet demande de quoi les goûters seront composés. Monsieur le Maire explique que le prestataire propose un large choix de gâteaux, compotes, briques de lait et autres.

Monsieur Raimbaux et Monsieur Marais se demandent si l'augmentation de 20 centimes suffit à couvrir les dépenses du goûter.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une estimation. Compte tenu du nombre d'enfants, l'augmentation sur les dix premières heures par enfants suffirait à couvrir les dépenses liées à l'achat des goûters.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE l'augmentation de 20 centimes de la première tranche horaire de garderie, permettant de compenser l'achat des goûters par la commune.

Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de la consultation menée par le CDG28, le marché relatif au contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative a été attribué à l'assureur CNP ASSURANCES avec l'intermédiaire du courtier RELYENS. Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet au 1er janvier 2025 pour une durée de quatre ans (terme : 31 décembre 2028), avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de quatre mois.

Plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé par l'assureur et le courtier :

En matière de gestion :

- la dématérialisation de l'adhésion via une plateforme en ligne ;
- un espace client avec de multiples fonctionnalités ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un délai de déclaration de 90 jours pour l'ensemble des risques ;

- le remboursement des prestations sous 2 jours ;
- le tiers payant pour les frais médicaux ;
- un interlocuteur unique.

En matière de services :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales pour les risques assurés
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré ;
- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi ;
- la mise à disposition de documents tels que des affiches, livrets, guides, ...

Quant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, il apporte aux collectivités et établissements adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire son assistance administrative et son expertise (voir convention jointe en annexe). En contrepartie, la commune de Rueil-la-Gadelière verse au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Monsieur le Maire suggère de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire auprès de Relyens qui a remporté le marché du Centre de Gestion 28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE la souscription au contrat groupe d'assurance statutaire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du Centre de Gestion.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Adhésion à la mission ELI « Délégué à la protection des données »

Monsieur le Maire explique que le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités/EPCI/Syndicats/EPA une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,

- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière.

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la mission ELI afin de se mettre en conformité avec la réglementation concernant la RGPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE l'adhésion à la mission ELI « délégué à la protection des données mutualisé » et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Eure-et-Loir Ingénierie.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit maximum 61 791,98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2025 : travaux de voirie

La parole est donnée à Monsieur Rolland.

Monsieur Rolland expose l'estimatif des travaux de voirie proposés par Eure-et-Loir Ingénierie :

- Installation de feux à récompense sur la RD939 environ 17 000 euros

Monsieur Marais interroge sur la faisabilité du projet et l'accord du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique que les feux à récompense sont une idée du Conseil Départemental car les autres moyens de ralentissement ont été refusés.

- Réfection de trottoirs environ 9 900 euros

Monsieur Lesniak demande si des travaux seront prévus au lieu-dit Bois Normand car les derniers travaux de voirie ne sont pas satisfaisants. Par ailleurs, les trous devaient être rebouchés.

Monsieur Poulet indique que les agents communaux sont prévenus pour les trous à reboucher et cela sera fait prochainement.

Madame Tapin rappelle qu'une grosse ornière cause des problèmes de circulation au lieu-dit Baine.

Monsieur le Maire va demander aux agents communaux de s'en charger au plus vite.

- Création d'un parking en enrobé devant la mairie environ 37 000 euros

- Réfection des bouches d'eaux pluviales et des trottoirs au lotissement Les Vieilles Granges environ 10 000 euros

Monsieur Rolland explique que c'est la première année que le montant des travaux de voirie est aussi élevé, puisqu'il s'élève à environ 74 000 euros. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du FDI 2025 concernant les travaux de voirie.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Projets 2025 : city stade et mare de Baine

- Mare de Baine

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Haudrechy.

Madame Haudrechy explique que le projet est d'aménager l'espace autour de la mare afin de la rendre plus attractive, en installant un banc, une table de pique-nique.

Il s'agit également d'effectuer un curage de la mare et de retirer les plantes exotiques pour y mettre des plantes locales. Madame Haudrechy précise qu'un rendez-vous est programmé avec le spécialiste des mares du CAUE et un responsable de chez ELI le 13 janvier 2025.

Madame Haudrechy indique que pour ce projet, la commune pourrait probablement bénéficier d'une subvention biodiversité. Madame Haudrechy invite les élus à proposer des idées d'aménagement de cet espace.

- Création d'un city stade

Monsieur le Maire explique qu'avec Monsieur Rolland, ils ont rencontré un commercial pour un projet de création d'un city stade. Il s'agit de procéder à la réhabilitation du terrain de tennis. Le dossier du projet est présenté aux élus.

Monsieur Rolland indique que selon le commercial le revêtement dure environ 25 ans.

Monsieur Marais s'inquiète de la durée de vie du gazon synthétique.

Monsieur Poulet explique qu'il n'y a pas seulement du gazon synthétique mais que du sable est ajouté pour rendre le revêtement plus résistant.

Monsieur Marais demande si d'autres devis seront effectués pour ce projet.

Monsieur le Maire acquiesce.

Madame Tapin suggère de demander aux communes voisines qui possèdent un city stade telles que Verneuil ou Piseux, afin de savoir quel prestataire est intervenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité les projets 2025 concernant la mare de Baine et le city stade.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2025 : city stade

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du FDI 2025 à hauteur de 30% de la dépense totale hors taxes soit un montant de 25 401,90 euros pour la création d'un city stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du FDI 2025 concernant la création d'un city stade.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 : city stade

Monsieur le Maire propose également, sous réserve, de solliciter la Préfecture pour une demande de subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 20% de la dépense totale hors taxes soit un montant de 16 934,60 euros pour la création d'un city stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les services de la Préfecture pour une subvention au titre de la DETR 2025 concernant la création d'un city stade.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention au titre du Fonds de concours : city stade

Monsieur le Maire propose aussi de demander, en complément, une subvention au titre du Fonds de Concours de la communauté d'Agglomération de Dreux, pour un montant de 15 000€.

Il restera donc à la charge de la commune 32% du montant HT de l'opération, soit 27 336,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Agglo de Dreux pour une subvention au titre du Fonds de concours concernant la création d'un city stade.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention à la Région : city stade

Monsieur le Maire explique que l'agglo de Dreux dispose d'une enveloppe de subventions attribuée par la Région, pour financer les projets sportifs.

Par conséquent, la commune peut faire la demande à l'Agglo pour bénéficier d'une partie de cette enveloppe pour le city stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Agglo de Dreux pour une subvention de la Région concernant la création d'un city stade.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Création d'un poste d'animateur territorial

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'embaucher un nouvel agent mais de reclasser un agent en poste.

En effet, Madame Friggeri qui s'occupe de la garderie a les diplômes et les compétences pour occuper un poste d'animateur plutôt qu'un poste d'adjoint technique.

Monsieur Marais indique que Madame Friggeri est très investie dans son travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la création d'un poste d'animateur territorial.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demandes de subventions des associations

- Les Amis de la Tourillière

Monsieur le Maire expose la demande de l'association Les Amis de la Tourillière, à hauteur de 300 euros pour un projet.

Madame Haudrechy propose de donner une somme plus importante.

Monsieur Lesniak approuve la proposition de Madame Haudrechy.

Monsieur Marais propose de verser 1500 euros comme les autres associations de la commune en 2024, en précisant que cette somme vaut pour tous leurs projets 2025.

Monsieur le Maire suggère de répondre favorablement à leur demande en donnant 300 euros pour un projet et en leur expliquant que la commune est favorable à manifester de nouveau son soutien au courant de l'année 2025 pour d'autres projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Association Amicale de Pétanque Rueilloise

Monsieur le Maire expose la demande de l'association, soit un montant de 1500 euros.

Un concours de pétanque sera organisé en juin.

Monsieur le Maire suggère d'attendre de recevoir les demandes des autres associations de la commune pour décider de la subvention qui sera allouée à chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Ecomusée de la pomme à cidre

Monsieur le Maire fait état de la demande de l'association pour un montant de 300 euros concernant l'entretien du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité la subvention demandée par L'Ecomusée d'un montant de 300 euros.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Prévention routière

Monsieur le Maire présente la demande de l'association et propose de ne pas verser de subvention à la Prévention routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Arts du cirque de Gouville

Monsieur le Maire expose la demande de l'association des arts du cirque de Gouville et suggère de ne pas subventionner cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Solidarité à Mayotte

Monsieur le Maire informe que l'Association des Maires de France en partenariat avec la Croix Rouge et la Protection Civile, a fait appel aux communes pour soutenir financièrement les habitants de Mayotte suite aux désastres provoqués par le cyclone.

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner pour un éventuel don, et précise qu'il est favorable à cette demande.

Monsieur Rolland propose de donner 300 euros.

Mesdames Haudrechy et Icord et Messieurs Poulet et Lesniak proposent 1000 euros.

Madame Tapin et Monsieur Raimbaux proposent 500 euros.

Monsieur Marais propose de donner 600 euros.

Monsieur le Maire approuve la proposition de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à la majorité une participation solidaire à Mayotte d'un montant de 1000 euros.

(pour : 8 ; contre : 5 ; abstention ; 0)

Questions diverses

- Travaux à la salle du Lavoir

Monsieur le Maire indique que les délibérations concernant les demandes de subventions pour les travaux à la salle du Lavoir sont reportées à début janvier car les devis n'ont pas encore été reçus.

Les travaux prévus sont les suivants : isolation, création d'ouvertures, réfection de la cuisine, réfections des sanitaires. Monsieur le Maire propose un conseil municipal le 09 janvier afin d'étudier les devis du projet pour effectuer les demandes de subventions.

- Travaux à la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que les travaux de la salle polyvalente commenceront début janvier 2025 pour une durée initialement prévue de 2 mois. Une réunion de chantier est organisée le lundi 06 janvier 2025 pour déterminer le planning d'intervention des artisans. Monsieur le Maire précise que quelques modifications ont été apportées par rapport aux devis initiaux.

- Bornes incendie

Monsieur le Maire indique que la mairie a reçu le rapport de contrôle des bornes incendie, une borne est à changer à la Tourillière.

- Changement de collecte des déchets

Monsieur le Maire demande si tous les élus ont reçu l'information selon laquelle les ordures ménagères seront collectées un vendredi sur deux, en même temps que les emballages.

- Service civique

Monsieur le Maire informe les élus de l'arrivée prochainement d'un volontaire en service civique au sein de la commune.

Il s'agit d'une demande de la mère. Ce jeune sera au service espaces verts sous la tutelle d'Antony.

- Défibrillateur

Monsieur le Maire indique qu'un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente.

Lorsque les travaux de la salle du Lavoir seront terminés, un défibrillateur sera également installé à la salle du Lavoir.

- Décoforge

Monsieur le Maire explique que les agents communaux ont nettoyés les bâtiments anciennement loués par la société Décoforge. Les services des domaines ont été contactés pour une évaluation des biens qui aura lieu en début d'année 2025.

- Paniers garnis

Monsieur le Maire demande aux élus de récupérer les paniers garnis des administrés se trouvant dans leur quartier pour une distribution avant Noël.

- Voeux du Maire

La cérémonie des voeux aura lieu le samedi 04 janvier 2025 à 11h30 avant le début des travaux à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande à la commission fêtes et cérémonies de s'occuper des invitations, et remercie la commission pour son travail.

- Réunion cantonale

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion cantonale, à laquelle était également présent le Président de l'AMRF. Cette réunion a soulevé le problème des diminutions de dotations et subventions prévues à partir de 2025.

- Spectacle de Noël

Monsieur le Maire rappelle que l'APE organise un spectacle de Noël pour les enfants le vendredi 20 décembre et la course à la galette en janvier.

- Observation de Monsieur Lesniak

Le visage de nos campagnes a changé, les administrés ne se garent plus chez eux, ils empiètent sur la voie publique, laissant peu de passage pour les engins agricoles, les transports scolaires, et dénaturant le paysage.

- Ecole

Monsieur le Maire informe qu'il a déjeuné à l'école ce midi avec Madame Haudrechy à l'occasion du repas de Noël.

Monsieur le Maire a appris à cette occasion que plusieurs enfants vont quitter l'école.

Une réunion avec l'inspectrice d'académie est prévue en janvier prochain.

Fin de séance 21h55